



Je voulais juste : fiche pédagogique

Introduction

En 2021, la FUCID (Forum Universitaire pour la Coopération Internationale au Développement) et le VéCU (Service Vie de la Communauté Universitaire de l'UNamur) se sont associés dans un projet autour des thématiques de l'interculturalité et du racisme. Au cœur de celui-ci : la rencontre entre une classe de Français Langue Etrangère de l'UNamur et des jeunes engagé-e-s auprès de la FUCID. Le projet a aussi fait appel à leur créativité, car l'objectif était de réaliser un court-métrage dans le cadre du concours « À Films Ouverts » de l'asbl Média Animation.

Concrètement, dix rencontres – principalement virtuelles (période Covid !) mais néanmoins riches en échanges – ont permis aux jeunes tant de faire connaissance, d'explorer et de discuter ensemble autour des deux thématiques du projet que de mettre la main à la pâte depuis l'écriture du scénario jusqu'au tournage.

À la suite de sa projection dans plusieurs salles de Wallonie et de Bruxelles, le court-métrage a reçu la mention du jury du concours « À Films Ouverts ».

Ce projet, qui a permis la rencontre interculturelle, la réflexion critique et l'expression collective, a donc abouti sur la réalisation du court-métrage « Je voulais juste... », outil pédagogique que nous vous proposons d'explorer et d'exploiter à l'aide de cette fiche.

OUTIL PÉDAGOGIQUE 2022 | 01

FUCID ASBL | Rue de Bruxelles 61, 5000 Namur
 info@fucid-unamur.be | 081/356 800
 Numéro d'entreprise : BE0416.934.803
 Compte en banque : BE45 0013 1728 8389



Avec le soutien de la
FÉDÉRATION
 WALLONIE-BRUXELLES

Fiche technique

THÉMATIQUES

- Demande d'asile
- Accès aux études pour les réfugié-e-s
- Discrimination raciste au travail

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Ancrée dans une dynamique d'éducation permanente, cette animation a pour objectifs principaux de :

- Appréhender les réalités vécues par les personnes migrantes et issues de la migration, notamment en matière de demande d'asile, d'accès aux études et de discrimination au travail.
- Questionner et approfondir ces thématiques en favorisant la construction de savoirs communs et l'échange d'opinions entre les participant-e-s.

PUBLIC

De 16 à 99 ans.

NOMBRE DE PARTICIPANT-E-S

- De 6 à 18 participant-e-s pour former 3 groupes de minimum 2 personnes et pour que chaque personne puisse s'exprimer pendant minimum 2 minutes lors du temps 3 (débatte/questionner).
- 1 animateur-rice minimum.

Déroulement

INTRODUCTION (10 MIN)

L'animateur-rice annonce l'objectif et le cadre de l'animation (durée, déroulement, provenance de l'outil, thématiques). Si le groupe ne se connaît pas, l'animateur-rice fait un tour de table des prénoms et éventuellement une météo d'accueil pour connaître l'humeur du groupe.

DURÉE

1h30 avec possibilité de prolonger en fonction du nombre de participant-e-s ou de l'approfondissement de la conclusion (voir « Pour aller plus loin »).

LIEU

L'animation doit être réalisée dans une salle spacieuse dans laquelle peut être projeté le court-métrage. Les participant-e-s doivent pouvoir être assis-e-s en cercle sur des chaises pour les temps 2 et 3 de l'animation.

MATÉRIEL

Sont fournis :

- Un lien vers le court-métrage hébergé sur Internet : <https://youtu.be/0ADrk49wblI>
- La fiche pédagogique

À prévoir par l'animateur-rice :

- Un accès à Internet
- Du matériel de projection
- Des feuilles de papier et des bics pour tou-te-s les participant-e-s
- Un chapeau

TEMPS 1 : VISIONNER (5 MIN)

L'ensemble des participant-e-s visionne le court-métrage « Je voulais juste... », support de cette animation, qui relate les histoires d'Ali, Hassan et Sinane.

TEMPS 2 : CLARIFIER (20 MIN)

Les participant-e-s sont divisé-e-s en trois groupes : un pour chacune des histoires du court-métrage. Pendant quelques minutes, les participant-e-s discutent en groupes du court-métrage et mettent en commun ce qu'ils-elles ont compris de l'histoire d'un des personnages à partir des questions suivantes :

- Quelle est l'histoire d'Ali/Hassan/Sinane ?
- Qui sont les personnages de cette histoire ?
- Quelles sont leurs motivations ?
- Quelles sont leurs interactions ?
- Quel est l'enjeu de cette histoire ?

Chaque groupe nomme un-e rapporteur-euse.

Ensuite, les groupes se rassemblent et chaque rapporteur-euse restitue brièvement aux autres la compréhension de l'histoire dont son groupe avait la charge.

Après chaque retour, l'animateur-riche peut compléter la compréhension des participant-e-s en se basant sur les éléments d'aide à la compréhension (point 4 de cette fiche pédagogique).

Note : Ce temps doit être assez rapide : il ne s'agit pas encore de débattre mais bien de s'assurer que tou-te-s les participant-e-s possèdent une base commune de compréhension du court-métrage pour la suite de l'animation.

TEMPS 3 : DÉBATTRE / QUESTIONNER (50 MIN)

Les participant-e-s sont amené-e-s à débattre et approfondir les problématiques présentes dans le court-métrage.

Pendant 5 minutes, chaque participant-e pense à une question qui le-la travaille en rapport avec les thématiques du court-métrage et la note. Il s'agit ici de questions de réflexions et non plus de compréhension.

Toutes les questions sont déposées dans un chapeau. Chaque participant-e tire au sort une des questions (si c'est la sienne, il-elle en prend une autre).

Une personne commence par lire la question qu'elle a piochée. Elle peut soit exprimer comment elle comprend la question et les problématiques que cela lui évoque, soit donner son avis. Elle peut également faire appel à son ressenti ou à son expérience. Les autres écoutent. Si un-e participant-e trouve que ce qui vient d'être exprimé rejoint la question qu'il-elle a pioché, cette personne prend la parole à son tour. Et ainsi de suite jusqu'à épuisement des questions.

Note : Si les participant-e-s ont du mal à trouver des idées de questions, l'animateur-riche peut leur donner la liste suivante en exemple ou même en ajouter dans le chapeau :

- Pourquoi les gens migrent ? Pourquoi venir en Belgique ?
- Est-ce que vous rajouteriez d'autres critères à ceux prévus par la Convention de Genève ?
- Comment devrait-on déterminer qui a le droit de vivre en Belgique ?
- La Belgique devrait-elle régulariser toutes les personnes sans papier ?
- À qui profite le racisme systémique ?
- À quoi ressemblerait une société sans racisme systémique ?
- Pourquoi empêcher des personnes migrantes d'étudier en Belgique ?
- Que mettre en place pour empêcher les discriminations racistes dans le domaine du travail ?
- Comment peut-on s'engager pour les personnes migrantes et contre le racisme en Belgique ?

CONCLUSION (5 MIN)

L'animateur-riche fait un tour de parole pour que chacun-e puisse exprimer ce avec quoi il ou elle ressort de cette activité : un ressenti ou une réflexion qui a été partagé. L'animateur-riche conclut en proposant aux participant-e-s quelques pistes de réflexion et d'engagement (voir « Pour aller plus loin »).

Éléments d'aide à la compréhension

LES TROIS HISTOIRES DU COURT-MÉTRAGE

Ali

Cette histoire traite de la demande d'asile.

Ali a 22 ans, est Palestinien et habite depuis quelques mois avec sa famille dans un centre de la Croix-Rouge en Belgique. Détenteur d'un permis de séjour provisoire, il est dans l'attente de savoir s'il va obtenir le statut de réfugié ou non, si sa situation va être régularisée.

Il a rendez-vous au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) pour une audition au cours de laquelle il a l'occasion de raconter son histoire ainsi que de préciser les motifs de sa demande. L'inspecteur lui pose beaucoup de questions, souvent tournées légèrement différemment pour voir si ses réponses sont toujours les mêmes, s'il n'y a pas d'incohérences dans son discours.

Ali finit par recevoir un avis négatif à sa demande d'asile au motif que, sa maman étant d'origine libanaise et vu qu'il n'y a pas de guerre au Liban, il n'y a pas de risques pour sa vie là-bas. Ali et sa famille doivent donc y retourner.

Pour Ali, même s'il n'y a pas de guerre au Liban, il n'y a pas non plus d'avenir pour lui et sa famille. Il voulait juste vivre en sécurité.

Hassan

Cette histoire traite de l'accès aux études pour les réfugié·e·s en Belgique.

Hassan a 19 ans, est Palestinien et vit en Belgique depuis 2 ans. Il souhaite poursuivre des études supérieures en Belgique. Il doit faire face à des difficultés telles que la barrière de la langue et les procédures administratives liées à la demande d'équivalence de diplôme.

Il a un entretien avec une assistante sociale qui lui annonce qu'il va devoir refaire sa dernière année d'études secondaires, bien qu'il ait déjà obtenu un diplôme équivalent au CESS dans son pays. Heureusement, Hassan a eu la chance de rencontrer un directeur d'école qui l'accompagne et le soutient dans ses démarches. Celui-ci explique à l'assistante sociale que le diplôme d'Hassan peut faire l'objet d'une demande d'équivalence.

Hassan va pouvoir prendre des cours de français et entamer des études supérieures. Il voulait juste poursuivre ses études.

Sinane

Cette histoire traite de discrimination raciste au travail.

Sinane travaille dans un bar depuis 3 ans. Il a un collègue, Alex, qui est là depuis 8 mois, avec qui il s'entend très bien.

Alex annonce à Sinane qu'il a obtenu une augmentation. Il lui suggère d'en demander une au patron, lui aussi. Sinane en parle au patron qui lui refuse cette hausse de salaire. Sinane ne comprend pas : il travaille bien et depuis longtemps, mais il ne reçoit pas d'augmentation car celle-ci n'est pas due aux compétences ou à l'ancienneté, mais au bon vouloir du patron.

Sinane se trouve dans une situation injuste. Il voulait juste être rémunéré équitablement.

LEXIQUE¹

Ce lexique contient des définitions légales et assez succinctes. Pour aller plus loin, la FUCID a réalisé un lexique plus poussé qui aborde certaines de ces notions avec un regard critique. Il est disponible ici : <https://www.fucid.be/lexique-sur-la-migration/>

Asile / protection internationale

Toute personne qui a fui son pays car elle craint des persécutions ou encourt un risque d'atteinte grave à ses droits fondamentaux et qui, de ce fait, ne peut ou ne veut pas y retourner, a le droit de demander à bénéficier d'une protection internationale de la part d'un autre État. C'est ce qu'on appelle « demander l'asile ». La loi belge prévoit que deux types de protection peuvent être accordés au terme de la procédure de demande d'asile : le statut de réfugié-e ou celui de protection subsidiaire.

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA)

Administration indépendante, le CGRA est l'instance centrale en matière de protection internationale (procédure de demande d'asile). Sa mission principale est d'instruire et d'examiner les demandes de protection internationale pour lesquelles la Belgique est responsable et, à l'issue de l'examen, d'accorder ou non une protection internationale au·à la demandeur·euse (statut de réfugié-e ou statut de protection subsidiaire).

Demandeur·euse d'asile

Désigne une personne qui a fui son pays en quête de protection, qui a introduit une demande d'asile dans un pays tiers et qui est en cours de procédure, en attendant que cette demande soit définitivement acceptée ou rejetée par le pays tiers.

Discrimination et discrimination raciale²

La discrimination est le traitement injuste ou inégal d'une personne ou d'un groupe de personnes. Elle est qualifiée de raciale lorsqu'elle se base sur l'appartenance réelle ou supposée à une race sociale. La Convention internatio-

nale de New York sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1965 la définit comme « toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique ».

Migration / migrant·e

Dans le langage courant, désigne toute personne qui quitte ou a quitté son pays – volontairement ou de manière forcée – et se retrouve dans un autre pays de manière temporaire ou durable. Ce terme générique désigne toutes les personnes qui migrent, quel que soit leur statut de séjour ou la raison de leur départ : demandeur·euse·s d'asile, réfugié·e·s, personne sans papiers, étudiant·e·s, expatrié·e·s, travailleur·euse·s étranger·e·s...

Protection subsidiaire

Statut de protection qui peut être octroyé au terme de la procédure de protection internationale. Il protège les personnes qui n'obtiennent pas le statut de réfugié-e mais pour lesquelles « il existe de sérieux motifs de croire que, si elles étaient renvoyées dans leur pays d'origine, elles encourraient un risque réel de subir des atteintes graves » comme la peine de mort, la torture, des traitements inhumains et dégradants ou de la violence aveugle dans le cadre d'un conflit armé.

^{#1} La plupart de ces définitions proviennent du Petit guide anti-préjugés (édition 2021) réalisé par le CIRÉ ASBL, <https://www.cire.be/publication/refugies-et-rangers-petit-guide-anti-prejuges-edition/>

^{#2} Cette définition se base sur celles d'Unia, <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/discrimination-quelques-precisions> et <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/racisme/comprendre-le-racisme>

Racisme ou racisme systémique³

Le racisme peut être défini simplement comme une idéologie selon laquelle il existe une hiérarchie entre les groupes humains et qui entraîne des discriminations. Il faut cependant se prémunir de deux travers pour appréhender correctement ce concept. D'abord, il a émergé en même temps que la croyance en des races biologiques et hiérarchisées. En conséquence, cela peut donner lieu à la conception erronée selon laquelle le racisme a disparu ou est peu prégnant puisque la preuve a été faite que les races biologiques n'existent pas. Ensuite, le racisme est souvent compris comme un ensemble d'attitudes individuelles déplorable (préjugés, insultes, actes de violence, etc.) plutôt qu'un phénomène systémique (écart dans les revenus, l'espérance de vie, ségrégation spatiale, etc.) – certain·e·s préfèrent donc utiliser le terme de « racisme systémique ». Celui-ci renvoie à l'organisation de la vie économique, culturelle et politique de la société et aux structures qui (re)produisent des inégalités. Ces inégalités et discriminations peuvent notamment concerner l'éducation, les revenus, l'emploi, l'accès au logement et aux services publics.

Réfugié·e

Personne qui satisfait aux critères définis par la Convention de Genève de 1951. Celle-ci précise

qu'un·e réfugié·e est une personne qui a fui son pays « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ».

Lorsqu'une personne reçoit cette protection au terme de la procédure de protection internationale, elle est protégée contre un renvoi vers son pays d'origine. En Belgique, ce statut donne droit à un séjour limité à 5 ans et qui peut devenir illimité ensuite.

Régularisation

Procédure de séjour permettant à une personne en situation irrégulière de demander et d'obtenir une autorisation de séjour en Belgique.

^{#3} Il n'existe pas de définition universelle du racisme systémique. Nous nous basons ici sur les définitions de la Ligue des droits et libertés, 2017, <https://liguedesdroits.ca/mots-choisis-pour-reflechir-au-racisme-et-a-lanti-racisme/> et sur celle de Wissam Mansour et Juila Posca, 2020, <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/inegalites/qu-est-ce-que-le-racisme-systemique/>

À LIRE⁴

La BD « L'odyssée d'Hakim » de Fabien Toulmé (2018, 2019, 2020).

La BD « Comment devient-on raciste ? Comprendre la mécanique de la haine pour mieux s'en préserver » de Ismaël Méziane, Carole Reynaud-Paligot et Évelyne Heyger (2021).

Le livre « Moi et la suprématie blanche : reconnaître ses privilèges, combattre le racisme et changer le monde » de Layla F. Saad (2020).

Le petit guide « 10 préjugés sur la migration : arrêtons de croire n'importe quoi ! » d'Amnesty International (2017).

L'essai « On a tous un ami noir » de François Genette (2020).

L'analyse d'Alix Buron « L'accès aux études, un droit pour tou-te-s ? Partie 2 - Quelle place pour les personnes réfugiées à l'université ? » (2022).

Le roman « L'art de perdre » d'Alice Zeniter (2017).

La revue « FOCUS - Migrations » (à paraître).

À ÉCOUTER

Le podcast « Sans Blanc de Rien »

Le podcast « Kiffe ta race »

Le podcast « Better Call Marie »

À VOIR

La vidéo « Comprendre les réfugiés avec Usul » d'Amnesty France (2016), https://www.youtube.com/watch?v=NgZ5c5cRn7Y&ab_channel=AmnestyFrance

La vidéo « 4 raisons de régulariser les sans-papiers maintenant ! » de Tout va bien (2021), https://www.youtube.com/watch?v=9gD63H_vF6w

La série « Dear white people » (2017)

Le film « Tori et Lokita » de Jean-Pierre et Luc Dardenne (2022)

À SUIVRE

Le compte Instagram de Décolonisons Nous (@decolonisonsnous)

Le compte Instagram d'Histoires Crépues (@histoires_crepues)

Le compte Instagram d'Anas Daif (@jnounaliste)

Le compte Instagram du Collectif Susu (@collectifsusu)

Le compte Instagram de Rokhaya Diallo (@rokhayadiallo)

PISTES D'ACTION/D'ENGAGEMENT

Rejoindre la Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés :

- <http://bxlrefugees.be>

Soutenir un projet de loi citoyenne pour la régularisation des personnes sans-papiers :

- <https://inmyname.be>

Consulter des idées concrètes pour aider les migrant-e-s en Belgique (et les mettre en œuvres) :

- <https://www.cire.be/publication/comment-aider-les-migrants-en-belgique-voici-idees-concretes/>

Soutenir une association qui lutte contre le racisme :

- <https://bepax.org/>
- <https://cainamur.be/>
- <http://mrx.be/wp/>

^{#4} La plupart des lectures proposées ici sont disponibles à la bibliothèque de la FUCID.